



Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 1 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : SolarMax 11-60 Resin

Synonymes : Aliphatic Polyurea Resin

Code produit : 60399

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : ALIPHATIC SPRAY ELASTOMER SYSTEM -Resin Component

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

États-Unis

Rhino Linings Corporation
9747 Businesspark Avenue
San Diego, CA 92131
858-450-0441
www.rhinolinings.com

Ligne d'urgence :

Amérique du Nord

CHEMTREC

800-424-9300 (24/7)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Toxicité orale aiguë catégorie 4

Irritation oculaire, catégorie 2A

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Mutagenicité sur cellules germinales, catégorie 2

Toxicité reproductrice, catégorie 1

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition unique, catégorie 1

Toxicité spécifique pour les organes cibles - exposition répétée, catégorie 1

Danger de toxicité aquatique aiguë, catégorie 3

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 2 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.
- H341 Soupçonné provoquer des anomalies génétiques.
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H370 Endommage les organes.
- H372 Provoque des dommages aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H319 Provoque de graves irritations oculaires
- H402 Nocif pour les organismes aquatiques
- H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets longue durée

Déclarations de mise en garde :

- P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation
- P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Bien se laver la zone exposée de la peau après utilisation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
- P273 Éviter de libérer dans l'environnement
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
- P330 Rincer la bouche
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'eau et du savon.
- P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin.
- P321 Traitement spécifique (voir les Sections 4 à 8 de cette FDS et toute information supplémentaire sur l'étiquette du produit).
- P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer
- P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
- P308+P311 En cas d'exposition ou d'inquiétude : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P405 Stocker dans un endroit fermé à clé
- P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers non classés par ailleurs :

Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
----------------	-----	---------

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 3 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

Numéro CAS : Exclusif	Polyester Polyol	40-50
Numéro CAS : 37625-56-2	ε-caprolactone, produits de réaction oligomères avec le propylidynétriméthanol	20-30
Numéro CAS : 93940-97-7	3-[[3-[[[(2-cyanoéthyl)amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propiononitrile	5-10
Numéro CAS : 77-58-7	Dilaurate de dibutylétain	1-5
Numéro CAS : 102-60-3	1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	1-5
Numéro CAS : 1318-02-1	Zéolites	1-5
Numéro CAS : 111-46-6	2,2' -oxybiséthanol diéthylène glycol	1-5
Numéro CAS : 1738-25-6	3-diméthylaminopropiononitrile	0.5-1

Informations supplémentaires :

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être conservés en tant qu'informations commerciales confidentielles (CBI). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation :

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

Après un contact avec la peau :

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pendant 15 minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil nu. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 4 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

L'exposition cutanée peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes peuvent inclure une irritation, une rougeur, une douleur, une éruption cutanée, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et une dermatite.

Cause des dommages aux organes. Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Une exposition aiguë via orale peut causer des étourdissements, une somnolence, des maux de tête, des difficultés respiratoires, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales et une baisse de conscience. Les effets néfastes dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact).

Le contact avec les yeux peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et des larmolements.

Symptômes et effets retardés :

L'exposition peut provoquer des défauts génétiques. Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Une exposition à long terme peut affecter la fertilité. Les symptômes comprennent, sans s'y limiter: problèmes menstruels, altération du comportement sexuel / de la fertilité / et de l'issue de la grossesse.

Une exposition à long terme peut également affecter le développement de l'enfant à naître. Les symptômes comprennent, mais sans s'y limiter: retard de croissance intra-utérin, naissance avant terme, malformations congénitales et décès postnatal.

Cause des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

En cas de symptômes d'exposition, consulter rapidement un médecin.

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard/brume d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive.

Précautions particulières :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des produits d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 5 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir la Section 8). Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher sur le produit déversé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Contenir et recueillir le déversement et placer dans un conteneur approprié en vue de l'élimination. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir la Section 13).

Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

Température de stockage : Protéger des températures supérieures à 30 °C (86 °F)

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
New Brunswick	Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	MPT 8 heures : 0,1 mg/m ³ (Étain, composés organiques, comme Sn)
	Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	LECT 15 minutes : 0,2 mg/m ³ (Étain, composés organiques, comme Sn)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 6 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Ontario	Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	MPT 8 heures : 0,1 mg/m ³ (Étain, composés organiques, comme Sn)
	Zéolites	1318-02-1	MPT à 8 heures : 1 mg/m ³ (Métal aluminium et composés insolubles , respirable)
Quebec	Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	MPT 8 heures : 0,1 mg/m ³ (Étain, composés organiques, comme Sn)
	Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	LECT 15 minutes : 0,2 mg/m ³ (Étain, composés organiques, comme Sn)
British Columbia	Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	MPT 8 heures : 0,1 mg/m ³ (Étain, composés organiques, comme Sn)
	Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	LECT 15 minutes : 0,2 mg/m ³ (Étain, composés organiques, comme Sn)
	Zéolites	1318-02-1	MPT à 8 heures : 1 mg/m ³ (Métal aluminium et composés insolubles , respirable)
Saskatchewan	Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	Limite de contamination 8 heures : 0,1 mg/m ³ (Étain, composés organiques, comme Sn)
	Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	Limite de contamination de 15 minutes : 0,2 mg/m ³ (Étain, composés organiques, comme Sn)
	Zéolites	1318-02-1	Limite de contamination 8 heures : 10 mg/m ³ (Poussières et composés métalliques, comme Al)
	Zéolites	1318-02-1	Limite de contamination de 15 minutes : 20 mg/m ³ (Poussières et composés métalliques, comme Al)
Alberta	Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	MPT 8 heures : 0,1 mg/m ³ (Étain, composés organiques, comme Sn)
	Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	LECT 15 minutes : 0,2 mg/m ³ (Étain, composés organiques, comme Sn)
Manitoba	Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	MPT 8 heures : 0,1 mg/m ³ (Étain, composés organiques, comme Sn)
	Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	LECT 15 minutes : 0,2 mg/m ³ (Étain, composés organiques, comme Sn)
	Zéolites	1318-02-1	MPT à 8 heures : 1 mg/m ³ (Métal aluminium et composés insolubles , fraction respirable)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 7 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit. Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, de brouillards et de poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales en vigueur (ou équivalentes).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité ou lunettes étanches. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé selon des normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection corporelle et cutanée :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes applicables. Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Effectuer l'entretien ménager de routine.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide
Odeur :	Léger
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	>200°C (>392°F)
Point d'éclair :	>200°C (>392°F)
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 8 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	Non déterminé ou non disponible
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

Ce produit est hygroscopique; a contamination par l'humidité aura un effet négatif sur les performances du produit. Éviter tout contact involontaire avec les isocyanates; la réaction générera de la chaleur.

Conditions à éviter :

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

Matériaux incompatibles :

Agents oxydants forts. Eau, alcools, amines, bases, acides, cuivre, aluminium et alliages de zinc.

Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'apport d'air et de la présence d'autres matières. Les produits de décomposition peuvent inclure et sans s'y limiter : Dioxyde de carbone. Alcools. Éthers. Hydrocarbures. Cétones. Fragments de polymère.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation :

Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 9 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
ε-caprolactone, produits de réaction oligomères avec le propylidynétriméthanol	orale	DL50 Rat : >2000 mg/kg
3-[[3-[(2-cyanoéthyl)amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propionitrile	orale	DL50 Rat : >500 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : >2000 mg/kg
3-diméthylaminopropionitrile	orale	DL50 Rat : >500 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : 1213 mg/kg
	inhalation	CL50 Rat : 5,72 mg/L (8 heures [vapeur])
Dilaurate de dibutylétain	orale	DL50 Rat : 175 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : >2000 mg/kg
1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	orale	DL50 Rat : 2890 mg/kg
	dermique	DL50 Rat : >2000 mg/kg
Zéolites	orale	DL50 Rat : >=5110 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : >2000 mg/kg
	inhalation	CL50 Rat : >3,35 mg/L (4 heures [poussières])
2,2' -oxybiséthanol diéthylène glycol	dermique	DL50 Lapin : 11890 mg/kg
	inhalation	CL50 Rat : >4,6 mg/L (4 heures Aérosol)
	Estimation de la toxicité aiguë orale	DL50 Rat : 500 mg/kg (Point de conversion correspondant à la classification des dangers)

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Dilaurate de dibutylétain	Provoque une irritation cutanée.

Domages/irritations oculaires sévères

Évaluation :

Provoque de graves irritations oculaires.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
3-[[3-[(2-cyanoéthyl)amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propionitrile	Provoque de graves irritations oculaires
3-diméthylaminopropionitrile	Provoque de graves irritations oculaires.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 10 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

Nom	Résultat
Dilaurate de dibutylétain	Provoque de graves irritations oculaires.
1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	Provoque de graves irritations oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation :

Peut causer une réaction cutanée allergique.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
3-[[[3-[(2-cyanoéthyl)amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propionitrile	Peut causer une réaction cutanée allergique.
Dilaurate de dibutylétain	Peut causer une réaction cutanée allergique.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
ε-caprolactone, produits de réaction oligomères avec le propylidynétriméthanol	Sans objet
3-[[[3-[(2-cyanoéthyl)amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propionitrile	Sans objet
3-diméthylaminopropionitrile	Sans objet
Dilaurate de dibutylétain	Sans objet
1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	Sans objet
Zéolites	Groupe 3
2,2' -oxybiséthanol diéthylène glycol	Sans objet

Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
-----	----------------

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 11 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

Nom	Classification
ε-caprolactone, produits de réaction oligomères avec le propylidynétriméthanol	Sans objet
3-[[3-[[[2-cyanoéthyl]amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propiononitrile	Sans objet
3-diméthylaminopropiononitrile	Sans objet
Dilaurate de dibutylétain	Sans objet
1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	Sans objet
Zéolites	Sans objet
2,2'-oxybiséthanol diéthylène glycol	Sans objet

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation :

Soupçonné provoquer des anomalies génétiques.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Dilaurate de dibutylétain	Susceptible de causer des anomalies génétiques

Toxicité reproductrice

Évaluation :

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Dilaurate de dibutylétain	Peut nuire à la fertilité; Peut causer des dommages à un enfant en gestation

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation :

Endommager les organes.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Dilaurate de dibutylétain	Cause des dommages au thymus par une seule exposition.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 12 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

Évaluation :

Provoque des dommages aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
3-diméthylaminopropiononitrile	Cause des dommages au système nerveux périphérique à la suite d'expositions prolongées ou répétées.
Dilaurate de dibutylétain	Cause des dommages au système immunitaire en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation :

Toxicité pour la vie aquatique.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
ε-caprolactone, produits de réaction oligomères avec le propylidynétriméthanol	Poisson CL50 Danio rerio : 150 mg/L (96 heures)
	Invertébrés aquatiques CE50 Daphnia magna : 0,6 mg/L (48 heures [mobilité])
3-[[[3-[[[2-cyanoéthyl]amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propiononitrile	Poisson CL50 Danio rerio : > 120 mg/L (96 heures)
	Invertébrés aquatiques CE50 Daphnia magna : 48,5 mg/L (48 heures)
	Plantes aquatiques CE50 Desmodemus subspicatus : >100 mg/L (72 heures)
3-diméthylaminopropiononitrile	Poisson CL50 Danio rerio : >120 mg/L (96 heures)
	Invertébrés aquatiques CE50 Daphnia magna : >500 mg/L (48 heures [immobilisation])
Dilaurate de dibutylétain	Plantes aquatiques CE50 Algue verte : >1 mg/L (72 heures [taux de croissance])
	Invertébrés aquatiques CE50 Daphnia magna : 1,7 mg/L (48 heures [taux de croissance])

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 13 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

Nom	Résultat
1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	Plantes aquatiques CE50 Algues d'eau douce : 150,67 mg/L (72 heures [taux de croissance; lecture croisée])
	Poisson CL50 Danio rerio : 4870 mg/L (96 heures [lecture croisée])
	Invertébrés aquatiques CE50 Daphnia magna : >100 mg/L (48 heures [mobilité; lecture croisée])
Zéolites	Poisson CL50 Lagodon rhomboides : >680 mg/L (96 heures [lecture croisée])
	Invertébrés aquatiques CE50 Daphnia magna : 2808 mg/L (24 heures [mobilité])
	Plantes aquatiques CE50 Desmodemus subspicatus : >1000 mg/L (72 heures [taux de croissance; lecture croisée])
2,2' -oxybiséthanol diéthylène glycol	Poisson CL50 Pimephales promelas : 75200 mg/L (96 heures)
	Invertébrés aquatiques CE50 Daphnia magna : >10000 mg/L (48 heures)
	Plantes aquatiques CE50 Algues d'eau douce : 6500 mg/L (96 heures)

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation :

Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
3-[[[3-[[[2-cyanoéthyl]amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propionitrile	Invertébrés aquatiques NOEC Daphnia magna : >= 11,3 mg/L (ECHA)
1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	Invertébrés aquatiques NOEC Daphnia magna : ≥10 mg/L (21 jours)
Zéolites	Poisson NOEC Pimephales promelas : >= 86,7 mg/L (30 jours)
2,2' -oxybiséthanol diéthylène glycol	Poisson CE50 Menidia peninsulae : >1500 mg/L (28 jours)
	Invertébrés aquatiques CL50 Americamysis bahia : >1000 mg/L (23 jours)

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
ε-caprolactone, produits de réaction oligomères avec le propylidynétriméthanol	La substance est facilement biodégradable. 86% de dégradation en l'eau, mesurée par a évolution CO2, après 28 jours.
3-[[[3-[[[2-cyanoéthyl]amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propionitrile	La substance n'est pas facilement biodégradable (<10% de dégradation après 28 jours, extraction du COD).

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 14 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

Nom	Résultat
3-diméthylaminopropiononitrile	La substance n'est pas facilement mais intrinsèquement biodégradable sur la base d'études de biodégradation pour une substance structurellement apparentée. La biodégradation dans l'eau d'une substance structurellement apparentée était de 90 à 100 %, mesurée par l'élimination du COD, après 28 jours.
Dilaurate de dibutylétain	Dans les conditions d'essai, pas facilement biodégradable à l'eau (23 % de dégradation après 39 jours).
1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	La substance n'est pas facilement biodégradable. 9% de dégradation en l'eau, mesurée par la consommation O ₂ , après 28 jours.
Zéolites	Les études de persistance et dégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.
2,2' -oxybiséthanol diéthylène glycol	Facilement biodégradable dans l'eau.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
ε-caprolactone, produits de réaction oligomères avec le propylidynétriméthanol	Log Kow : 2,4; Faible potentiel de bioaccumulation.
3-[[[3-[[[2-cyanoéthyl]amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propiononitrile	La substance ne devrait pas se bioaccumuler (log Kow = 2,0).
3-diméthylaminopropiononitrile	Bioaccumulation ne devrait pas. Calculées du BCF (organismes aquatiques) : 0,931 à 9,62
Dilaurate de dibutylétain	Faible potentiel de bioaccumulation. Log BCF : 2,91 sans dimension
1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	La substance a un faible potentiel de bioaccumulation basé sur un log Kow ≤ 3.
Zéolites	Les études de bioaccumulation ne sont pas applicables aux substances inorganiques.
2,2' -oxybiséthanol diéthylène glycol	Bioaccumulation ne devrait pas. BCF: 100 L/ kg

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
ε-caprolactone, produits de réaction oligomères avec le propylidynétriméthanol	Log Kow : 2,4; Faible potentiel d'adsorption sur la phase solide du sol.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 15 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

Nom	Résultat
3-[[3-[[[(2-cyanoéthyl)amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propiononitrile	La substance est légèrement mobile. L'adsorption sur le sol peut être attendue. (log Koc>3).
3-diméthylaminopropiononitrile	La substance est très mobile dans le sol avec un faible potentiel d'adsorption sur le sol et les sédiments. Estimé KOC: 9,97 [QSAR]
1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	La substance est mobile à très mobile dans le sol avec un faible potentiel d'adsorption sur le sol et les sédiments. Estimé Koc: 4,1 à 116 L/kg
Zéolites	L'adsorption sur le sol et les sédiments n'est pas prévue parce que la substance est inorganique.
2,2' -oxybiséthanol diéthylène glycol	Très mobile (Koc : 1 L/kg)

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données sur le produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur la substance :

Évaluation PBT :

ε-caprolactone, produits de réaction oligomères avec le propylidynétriméthanol	La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
3-[[3-[[[(2-cyanoéthyl)amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propiononitrile	La substance n'est pas identifiée comme une PBT.
3-diméthylaminopropiononitrile	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
Zéolites	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
2,2' -oxybiséthanol diéthylène glycol	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).

Évaluation vPvB :

ε-caprolactone, produits de réaction oligomères avec le propylidynétriméthanol	La substance n'est pas vPvB.
3-[[3-[[[(2-cyanoéthyl)amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propiononitrile	La substance n'est pas identifiée comme une vPvB.
3-diméthylaminopropiononitrile	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 16 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
Zéolites	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
2,2' -oxybiséthanol diéthylène glycol	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Si le produit devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchets dangereux tels que définis dans 40 CFR 261, sous-parties C et D. NE pas rejeter dans le système d'égout. Les résidus de nettoyage des déversements peuvent être soumis aux exigences de stockage et d'élimination de la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA). Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales via un éliminateur de déchets agréé.

Emballages contaminés :

Même après avoir été vidé, le contenant peut retenir des résidus. Les contenants doivent être complètement vidés et stockés en toute sécurité jusqu'à ce qu'ils soient correctement reconditionnés ou éliminés par un éliminateur de déchets agréé conformément à la réglementation gouvernementale. Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Informations supplémentaires	Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 17 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Informations supplémentaires	Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Informations supplémentaires	Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 18 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

Catégorie de pollution

Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

37625-56-2	ε-caprolactone, produits de réaction oligomères avec le propylidynétriméthanol	Répertorié
93940-97-7	3-[[3-[[[(2-cyanoéthyl)amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propiononitrile	Non répertorié
1738-25-6	3-diméthylaminopropiononitrile	Non répertorié
77-58-7	Dilaurate de dibutylétain	Répertorié
102-60-3	1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	Répertorié
1318-02-1	Zéolites	Répertorié
111-46-6	2,2' -oxybiséthanol diéthylène glycol	Répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) :

37625-56-2	ε-caprolactone, produits de réaction oligomères avec le propylidynétriméthanol	Non répertorié
93940-97-7	3-[[3-[[[(2-cyanoéthyl)amino]méthyl]-3,5,5-triméthylcyclohexyl]amino]propiononitrile	Répertorié
1738-25-6	3-diméthylaminopropiononitrile	Répertorié
77-58-7	Dilaurate de dibutylétain	Non répertorié
102-60-3	1,1',1'',1'''-ethylenedinitrilotetrapropan-2-ol	Non répertorié
1318-02-1	Zéolites	Non répertorié
111-46-6	2,2' -oxybiséthanol diéthylène glycol	Non répertorié

Informations supplémentaires : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Les données présentées dans cette fiche sont basées sur les informations fournies par les fournisseurs des matières premières et des produits chimiques utilisés dans la fabrication du produit susmentionné. Rhino Linings Corporation ne donne aucune garantie quant à l'exactitude des informations fournies par ses fournisseurs et décline toute responsabilité quant à leur fiabilité. Avis de non-responsabilité de Sections 11/12 (Toxicité / Écotoxicité) : Ce produit n'a pas été testé en lui-même. Les informations fournies sont basées sur des données relatives aux composants et sur la toxicologie de produits similaires. Section 14 (Informations relatives au transport) : Ces informations en Section 14 ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois,

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Page 19 sur 19

Date de révision :

03.15.2023

SolarMax 11-60 Resin

réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

Date de préparation initiale : 04.07.2020

Date de révision : 03.15.2023

Notes de révision :

Date de révision	Remarques
2020-04-07	
2021-10-01	Évaluation interne
2023-03-15	Évaluation interne

Fin de la fiche de données de sécurité